

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 62 (1911)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Chronique forestière

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'opération en sylviculture sera de longue durée ; la recherche et l'obtention de races immunisées demanderont du temps, mais il faut prévoir que la maladie peut continuer à sévir dans nos forêts sans atténuation de sa virulence, et que, dans de telles conditions, l'avenir de nos taillis, la régénération de nos futaies pourraient être compromis.



## Chronique forestière.

### Cantons.

**Zurich.** *Une place à pourvoir.* La Feuille fédérale ouvrait dernièrement un concours pour la place de chef de l'intendance de la place d'armes de Kloten-Bulach. Les conditions d'admission portaient : être officier de l'armée suisse ; connaître la sylviculture et l'agriculture, ainsi que le tir de l'artillerie ; expérience de travaux administratifs. Le traitement est de 5200 à 7300 francs.

De nombreux forestiers possèdent les qualités requises pour ces fonctions. On peut donc espérer que l'un d'eux sera désigné pour les remplir.

*A titre de curiosité.* L'administration forestière de la ville de Zurich rappelle qu'elle livre, à domicile, des bois de chauffage aux prix suivants : le stère de bûches de 1 m de long, hêtre 19 francs, résineux 18 ; ces bois refendus et coupés (1 à 4 tailles), hêtre 22 à 24 francs, résineux 22 francs.

Les prix des bois de feu de hêtre et de résineux sont donc presque les mêmes. Il y a de cela 35 ans (1876), les cours étaient, pour les bois de feu débités, hêtre 23, résineux 18 francs. Tandis que le prix du hêtre n'a pas varié, celui des chauffages de résineux a augmenté de fr. 5 par stère. Notons, en outre, que le coût du façonnage et des transports est beaucoup plus élevé aujourd'hui, ensorte que, en définitive, le rendement du hêtre, comme chauffage, est inférieur à ce qu'il était alors.

*M. A. v. Orelli †.* Nous apprenons, au dernier moment, le décès de M. Adolphe von Orelli, inspecteur forestier du VI<sup>m</sup>e arrondissement, à Zurich. Le défunt était âgé de 71 ans. Entré au service forestier en 1866, il fut successivement adjoint au Sihlwald, à Aarau et à Zofingue, puis inspecteur forestier d'arrondissement zurichois, fonctions qu'il a conservées jusqu'au dernier moment. M. v. Orelli laisse le souvenir d'un fonctionnaire consciencieux et d'un charmant collègue. Qu'il repose en paix !

